



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2024

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix heures, le premier jour du mois de mars deux mille vingt-quatre (1^{er} mars 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Absent(s) :

Monsieur Daniel Beaupré

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 2.1 Chemin de la Batiscan - Ouverture de soumissions et octroi de contrat – Travaux temporaires
- 2.2 Chemin de la Batiscan - Autorisation signature entente avec Hydro-Québec – Déplacement de poteaux

3 Autres sujets

- 3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 3.2 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2024

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que l'avis de convocation a été fait, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

La session est ouverte à dix heures (10 h 00), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-03-051

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2024, tel que lu et publié.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2.1 Chemin de la Batiscan - Ouverture de soumissions et octroi de contrat – Travaux temporaires

2024-03-052

CONSIDÉRANT les travaux de construction d'un chemin temporaire au dessus du ponceau dans le chemin de la Batiscan, suite au sinistre du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # MLAS-013 dont l'ouverture des soumissions a été réalisée le 29 février 2024;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant :

Soumissionnaire	Montant avec taxes
Eurovia Québec Construction inc.	493 910,75 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc.	532 999,00 \$
T.G.C. Inc.	423 020,00 \$
Roxboro Excavation inc.	465 000,00 \$
GESTFAB construction inc.	377 377,00 \$
L4 Construction inc.	541 520,40 \$
Excavation Gagnon et Frères inc.	425 000,00 \$
Marcel Guimond et fils. (MGEF)	322 446,81 \$
Germain Construction inc.	567 508,55 \$
Axco aménagement inc.	572 000,63 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le dépôt des résultats des soumissions et accorde le contrat à Marcel Guimond et fils. (MGEF) pour un montant de 322 446,81 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

incluant les taxes applicables selon le bordereau déposé le 29 février 2024, pour les travaux de construction d'un chemin temporaire au dessus du ponceau dans le chemin de la Batiscan et les conditions de l'appel d'offres #MLAS-013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Chemin de la Batiscan - Autorisation signature entente avec Hydro-Québec – Déplacement de poteaux

2024-03-053

CONSIDÉRANT les travaux de construction d'un chemin temporaire au-dessus du ponceau dans le chemin de la Batiscan suite au sinistre du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le déplacement ou l'enfouissement d'une partie du réseau de distribution électrique dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec assume 50% des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil, dans le cadre des travaux de construction d'un chemin temporaire au-dessus du ponceau dans le chemin de la Batiscan :

- ACCEPTE l'entente numéro DCL-23408645 pour le déplacement ou l'enfouissement d'une partie du réseau de distribution avec Hydro-Québec;
- ACCEPTE de défrayer la part municipale au montant de 16 580,78 \$;
- AUTORISE madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, les documents nécessaires à cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 AUTRES SUJETS

3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 10 h 07

Fin: 10 h 11


3.2 Levée de l'assemblée

2024-03-054

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 10 h 12.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 1^{er} mars 2024.